



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 janvier 2023

Lancement de l'appel à projets 2023 pour la lutte contre les drogues et les conduites addictives

Dans un environnement local en pleine mutation, les défis en matière de jeunesse, de santé mais aussi de prévention de la délinquance nécessitent une mobilisation des différents acteurs dans le champ de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Depuis 2016, un appel à projets annuel est spécifiquement dédié à la prévention des drogues et des conduites addictives. En 4 ans, plusieurs dizaines de projets ont ainsi pu être soutenus et accompagnés, avec de nombreux professionnels formés, permettant la structuration d'un véritable réseau d'acteurs dynamiques promouvant des actions nouvelles sur le territoire en la matière.

La démarche partenariale engagée entre la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA), l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Mayotte, la politique de la ville (ANCT) et la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) est reconduite en 2021. Ainsi, l'ensemble des financements publics en matière de prévention des drogues et des conduites addictives, de promotion des soins et de la réduction des risques, du respect de la loi ou de la lutte contre le trafic seront mutualisés dans cet appel à projet dédié.

L'effort de prévention reste orienté vers les populations qui, pour des raisons sanitaires ou sociales, sont les plus exposées aux risques et aux dommages dus aux substances psychoactives et auprès des publics en milieu scolaire, festif et professionnel. Une attention particulière sera portée sur les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet appel à projets s'inscrit dans un ensemble de priorités qui ont été définies par la MILDECA au niveau national :

- Sensibiliser les publics fragiles et particulièrement exposés et prévention visant à éviter ou retarder les premières consommations
- Limiter la disponibilité des produits et mieux encadrer la vente de tabac et d'alcool
- Former et mettre en réseau les acteurs
- Accompagner et soutenir les parents dans la politique de prévention
- Communiquer sur le terrain en direction des populations
- Prévenir et réduire les risques en milieu festif
- Favoriser la prévention des conduites addictives en milieu professionnel

Tous les porteurs de projets, publics comme privés (collectivités, opérateurs, associations,...), qui souhaitent soumissionner à cet appel à projets pourront trouver son contenu et ses modalités, ainsi que le formulaire de demande de subvention, sur le site internet de la préfecture de Mayotte :

<http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le dossier de candidature devra être déposé sur « Démarches simplifiées » avant le vendredi 31 mars 2023 à 23h59 avec la mention « AAP-MILDECA 2023 » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-subvention-investissement-mayotte>

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976